



# Bénéficiaires effectifs : le dépôt au greffe est payant

Fiche pratique publié le 25/10/2017, vu 1039 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Depuis le 1er août dernier, toutes les sociétés sont tenues de déposer au greffe un document indiquant le nom du ou de leurs bénéficiaires effectifs.**

On rappelle que ce dépôt doit être effectué par toutes les sociétés quelle que soit leur forme (SARL, EURL, SAS, SA, SNC, etc.) et quelle que soit leur taille.

Quant aux bénéficiaires effectifs de votre société, ils s'entendent de la ou des personnes physiques qui, en dernier lieu, détiennent directement ou indirectement plus de 25 % du capital ou des droits de vote de celle-ci, ou exercent, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur ses organes de gestion, d'administration ou de direction ou sur l'assemblée générale de ses associés.

Pour les nouvelles sociétés, ce dépôt doit être effectué en même temps que leur demande d'immatriculation ou au plus tard dans les 15 jours suivants.

En revanche, les sociétés créées avant le 1er août 2017 ont jusqu'au vendredi 30 mars 2018 pour effectuer ce dépôt.

## Coût du dépôt

Date du dépôt	Emoluments du greffe	Frais postaux	TVA	INPI	Total TTC
Dépôt effectué lors de l'immatriculation ou au plus tard dans les 15 jours de celle-ci	19,76	0,83	4,12	0	24,71 €
Dépôt effectué ultérieurement (au plus tard le 30 mars 2018)	39,52	0,83	8,07	5,90	54,32 €

Par ailleurs, toute modification intervenue sur le document déposé doit faire l'objet d'un dépôt modificatif ou complémentaire, qui est lui-même facturé 48,39 € TTC.

[Créer une SARL : quelles formalités effectuer](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Réussir la création de sa SARL](#) **NOUVEAU**
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Nommer le gérant d'une SARL](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)

- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
  - [Modifier les statuts d'une SARL](#)
  - [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#) NOUVEAU
  - [Ouvrir un restaurant](#)
  - [Créer un gîte ou une chambre d'hôtes](#)
  - [Se lancer dans les services à la personne](#)
  - [Créer et gérer un site de e-commerce](#)
  - [Se lancer dans les services à la personne](#)
  - [Facture impayée : réussir à se faire payer](#) NOUVEAU
  - [10 astuces pour éviter les impayés](#) NOUVEAU
- 
- [L'EURL](#)
  - [La SARL, la structure la plus répandue en France](#)
  - [SARL, SA ou SAS : comment choisir ?](#)
  - [La SARL à capital variable : définition](#)
  - [La SARL de famille : définition](#)
  - [Les subventions pour la création d'une SARL](#)
  - [Créer une SARL : marche à suivre et erreurs à éviter](#)
  - [Quel est le capital minimum d'une SARL ?](#)
  - [Les pièges de la SARL à 1 euro](#)